

**Réponse du Conseil administratif à l'interpellation du 15 septembre 2010 de M. Christian Zaugg: «Colonies de vacances, temple de l'inégalité».**

M. Zaugg a développé son interpellation lors de la séance plénière du 23 novembre 2010.

La Fédération des colonies de vacances du canton de Genève (ci-après la fédération) propose depuis de nombreuses années des colonies de vacances à un prix abordable.

Le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) subventionne la fédération en fonction du nombre d'enfants pris en charge et du nombre de jours de prise en charge, sur la base des chiffres de l'année précédente.

La fédération compte cinq colonies de vacances et applique le même mode de calcul pour répartir sa subvention entre ses cinq colonies.

La Ville de Genève apporte un soutien logistique de deux manières. En premier lieu, elle met à disposition des locaux pour la fédération ainsi que pour les colonies se trouvant sur le territoire Ville; en second lieu, elle octroie une subvention permettant la location de minibus pour les transports. La Loterie romande est le troisième partenaire financier important.

Chaque colonie gère son budget de manière autonome, en fonction de ses objectifs. Les subventions ne couvrent pas tous les coûts et les usagers s'acquittent des frais d'inscription.

La fédération travaille avec des personnes bénévoles pour tout ce qui précède l'organisation proprement dite des colonies. Durant les colonies de vacances, le personnel encadrant (moniteur-trice, directeur-trice, cuisinier-ère) est défrayé, nourri, logé et le déplacement lui est payé. Un jour de congé est accordé par semaine.

Les monitrices et moniteurs doivent avoir suivi la formation CEMEA ou BAFA (équivalent français) pour être engagé-e-s. La motivation première du personnel d'encadrement n'est donc pas financière – ils reçoivent une simple indemnisation – mais elle est nourrie par le désir de s'investir en faveur d'enfants issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées.

La priorité de la fédération est d'offrir une prestation abordable au plus grand nombre de personnes (les prix pratiqués sont inférieurs à ceux pratiqués par Caritas ou le Centre social protestant, par exemple) et de garantir que le manque de moyen financier ne soit pas un barrage à l'accès à ces colonies.

La fédération des colonies de vacances n'a jamais reçu de plainte des parents concernant la nourriture.

Au vu de ce qui précède:

Le Conseil administratif est sensible aux principes de base de la Fédération des colonies de vacances du canton de Genève, à savoir d'offrir un accueil de qualité à un prix réduit.

L'encadrement est assuré par des personnes qui reçoivent un défraiement pour leur travail et non une rémunération à proprement parler. Qu'ils en soient ici remerciés.

La relève tant des bénévoles que des monitrices et moniteurs n'est pas toujours aisée à assurer et c'est pourquoi la fédération sollicite les personnes motivées sans exiger des critères de sélection en vigueur dans d'autres organismes.

Le Conseil administratif tient à continuer à soutenir la fédération de la même manière et en allouant les mêmes moyens que ceux qui ont été dispensés ces dernières années.

Bien que cette politique publique relève de compétences cantonales, le Conseil administratif rappelle cependant que les prestations financières individuelles peuvent, le cas échéant, être allouées par le Service social de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Esther Alder*